

Règlement du concours d'écriture « Écrire Cannes »

Édition 2018-2019



RÈGLEMENT CONCOURS « ÉCRIRE CANNES » 2018-2019

Article 1 : Objet du concours

La Mairie de Cannes lance pour la quatrième année, à l'automne 2018, un concours d'écriture ouvert à tous intitulé « Écrire Cannes ».

Les quartiers de notre ville seront au centre de l'intrigue, en tant qu'objets du récit ou décors de celui-ci.

Article 2 : Condition du concours

Les récits seront écrits en français. La construction grammaticale, l'orthographe, le vocabulaire, la ponctuation seront des éléments pris en compte. Les auteurs devront mentionner que leurs œuvres n'ont jamais été publiées par ailleurs. Un seul texte par auteur et par catégorie pourra être transmis.

Le concours est décliné en deux genres : Nouvelle et Scénario

Une catégorie - de 18 ans dans chaque genre valorisera un jeune candidat.

Qu'entendons-nous par nouvelle ? Une histoire réelle ou fictive, brève mais intense, et ancrée dans un milieu spécifique. Il s'agit de tenir le lecteur en haleine, voire de le surprendre avec des personnages peu nombreux mais bien caractérisés. L'action sera rythmée et concise avec une chute de préférence inattendue.

Qu'entendons-nous par scénario ? Un récit simplifié de projet de film ou série qui comprendra les plans de scène, les dialogues et toutes les caractéristiques du genre.

Quelle que soit la catégorie choisie, un soin tout particulier sera apporté à la construction de l'intrigue et au respect du thème.

Article 3 : Règlements sur le format

- Format de la page : A4
- Police de caractère : Times New Roman justifié
- Taille de caractère : corps 12
- Interligne : 1.5
- Donner un titre
- La longueur des œuvres ne devra pas excéder 10 000 signes, espaces compris, pour la catégorie *Nouvelles* et 20 000 signes pour la catégorie *Scénario*.

Pour rappel, le signe est l'unité de base permettant la composition d'un texte et équivaut dans un texte Word au caractère.

- Le nombre exact de signes devra être mentionné à la fin du texte

Article 4 : Informations sur l'envoi

Les œuvres seront envoyées par mail en format Word à l'adresse suivante : ecrirecannes@ville-cannes.fr

Elles devront également être déposées à la médiathèque Noailles **ou** envoyées en trois exemplaires avant le 30 mars 2019 à minuit.

Le bulletin d'inscription : voir Annexe

Le bulletin d'inscription doit être séparé de la copie dans une enveloppe différente afin de préserver l'anonymat.

Le nom ne doit pas apparaître sur le texte afin de préserver l'anonymat.

Adresse d'envoi ou de dépôt :

Mention concours « Écrire Cannes »

Médiathèque de Cannes

1 avenue Jean de Noailles

06400 Cannes

Article 5 : Coût

La participation est gratuite

Article 6 : Les prix

Les candidats s'engagent à être présents le jour de la remise des prix qui aura lieu en juin 2019 lors de la deuxième édition des *Auteurs Cannois en lumière*.

Les gagnants du concours pour les catégories *Nouvelle* et *Scénario* se verront offrir un accès gratuit à toutes les médiathèques municipales et recevront plusieurs ouvrages sur la Ville de Cannes.

Par ailleurs :

Un extrait du texte du gagnant de la catégorie *Nouvelle* sera publié dans le magazine municipal Cannes Soleil.

Le gagnant de la catégorie *Scénario* recevra un abonnement pour six séances aux Rencontres Cinématographiques de Cannes.

Enfin, les gagnants des catégories *Moins de 18 ans* recevront deux places de spectacles pour la saison *Sortir à Cannes*, des ouvrages sur la ville de Cannes et un accès gratuit à toutes les médiathèques municipales.

L'intégralité des textes primés sera diffusée sur le site internet de la Mairie de Cannes www.cannes.com

Article 7 : Jury et critère de jugement

Le jury se réserve le droit de ne pas retenir de gagnant si la qualité n'est pas jugée suffisante.

Le jury est composé de :

Président : David Lisnard – Maire de Cannes ou son représentant, Thomas De Pariente - Adjoint délégué à la Culture et à la Jeunesse

Nicolas Pélissier - Conseiller municipal, subdélégué aux métiers de l'écriture

Agnès Mauduit - Directrice des Médiathèques - Mairie de Cannes

Sandrine Ponzo - Rédactrice en Chef du magazine Cannes Soleil/ Direction de la communication - Mairie de Cannes

Gérard Camy - Président de l'association Cannes Cinéma

Sophie Ingallinera – Conseiller municipal, subdéléguée au projet « Smart City » et à l'accessibilité

Article 8 : Résultats

La Mairie de Cannes se réserve la faculté d'interrompre, suspendre, annuler, proroger ou modifier ce concours si les circonstances l'exigent. La responsabilité de la Mairie de Cannes ne saurait en aucun cas être engagée de ce fait.

Article 9 : Respect des résultats

Les décisions du jury sont sans appel.

Le fait de poser sa candidature implique l'acceptation complète du présent règlement et des décisions du jury.

Article 10 : Droit de diffusion

Les participants du concours ne peuvent envoyer des textes que pour lesquelles ils possèdent les droits d'auteur. Par le fait même, les participants du concours dégagent la Mairie de Cannes de toutes responsabilités concernant une violation des droits d'auteurs et des litiges pouvant en résulter.

Les participants conservent leurs droits d'auteur sur les textes envoyés. Aucune contrepartie en dehors de ce qui est prévu dans l'article 6 du présent règlement ne pourra être exigée.

Les textes primés seront uniquement publiés/lus dans le cadre du concours pour lequel ils ont été envoyés notamment les droits de diffusion sur *cannes.com*, *Cannes Soleil* et les droits de lecture.

BULLETIN D'INSCRIPTION « ECRIRE CANNES » 2018

(À joindre impérativement à votre texte)

NOM

PRÉNOM

Catégorie : Nouvelle Scénario

Catégorie Moins de 18 ans : Nouvelle Scénario

Nombre de signes au total :.....

Adresse

.....

Code postal Ville

Téléphone

Courriel

Titre du récit :

Je soussigné(e),

Déclare :

- Participer au concours « Écrire Cannes » 2018 organisé par la Mairie de Cannes
- Avoir pris connaissance du règlement
- Certifie être l'auteur du texte proposé

À

Le

Signature, précédée de la mention

« Lu et approuvé »

